

# Erasmus+ - Glossaire pour les établissements scolaires

Un guide pratique pour les chefs  
d'établissements scolaires

# Glossaire

**Accréditation** Reconnaissance formelle des acquis et des résultats d'apprentissage des participants, généralement sous forme d'un certificat ou d'une attestation précisant les activités réalisées.

**Programme** L'ensemble de ce qui est planifié et vécu par les élèves. Un programme peut inclure des possibilités d'apprentissage dans la classe et en dehors de celle-ci au moyen d'un apprentissage formel et informel.

**Diffusion** La médiatisation et le partage aussi étendus que possible des réussites et des résultats de votre projet.

**Europass** Un portefeuille de cinq documents différents qui décrivent toutes les réussites d'apprentissage de son titulaire, les qualifications officielles, l'expérience professionnelle, les aptitudes et les compétences acquises dans le temps. Ces documents sont : le CV Europass, le Supplément au diplôme, le Supplément au certificat, l'Europass Mobilité et le Passeport de langues. Europass inclut également le Passeport européen de compétences, un dossier électronique convivial qui aide son titulaire à répertorier ses compétences et ses qualifications sous un format personnel et modulaire. L'objectif d'Europass est de faciliter la mobilité et d'améliorer les perspectives d'emploi et de formation tout au long de la vie en Europe.

**Plan européen de développement** Document qui présente les besoins de l'organisation en termes d'amélioration de la qualité et d'internationalisation, ainsi que la manière dont les activités européennes prévues couvriront ces besoins. Le Plan européen de développement fait partie intégrante du formulaire de demande pour les établissements scolaires qui se portent candidats à un projet de Mobilité du personnel (Action-clé 1).

**Évaluation** Évaluation objective d'un projet ou d'une activité en cours ou terminé. L'évaluation a pour but de déterminer quel est le niveau de réalisation des objectifs et d'identifier les résultats de l'activité ou du projet.

**Exploitation** Elle consiste à utiliser la participation à un projet européen pour que l'établissement, les élèves, les enseignants et la communauté au sens large en bénéficient le plus possible.

**Apprentissage formel** Apprentissage qui a lieu dans un environnement organisé et structuré (par exemple, dans un établissement scolaire ou un centre de formation) et qui est désigné explicitement comme apprentissage en termes d'objectifs.

**Apprentissage informel** Apprentissage qui n'est pas formellement organisé ni structuré en termes d'objectifs.

**Résultats d'apprentissage** Les connaissances, aptitudes ou compétences qu'une personne acquiert ou dont elle est capable de faire preuve après avoir participé à un apprentissage ou une activité.

**Suivi** Mesure continue conçue pour fournir à la direction et aux principales parties prenantes des indications précoces sur l'avancement vers les objectifs convenus. Le suivi aide les projets à tracer les accomplissements en recueillant régulièrement des informations qui contribueront au processus décisionnel, garantiront les prises de responsabilités et fourniront une base d'évaluation.

**Partenariat** Un partenariat peut être entendu de plusieurs façons. Il est important de clarifier la signification du partenariat dès la phase de planification d'un projet européen. Comme point de départ pour la discussion, un partenariat peut être défini comme étant des relations entre personnes ou groupes caractérisées par une coopération, une collaboration et une responsabilité partagée visant la réalisation d'objectifs spécifiques.

**Établissement scolaire** Institution qui dispense un enseignement général, professionnel ou technique à tout niveau entre la maternelle et les études secondaires supérieures.

**Chef d'établissement** Personne chargée de diriger l'enseignement, l'apprentissage et la gestion globale de l'établissement scolaire. Dans certains pays, cette personne peut avoir le titre de directeur d'établissement ou de principal de collège. Ses fonctions peuvent varier, par exemple, dans certains pays, le chef d'établissement/principal peut être chargé de la direction administrative et de la gestion mais ne pas être conseiller principal d'éducation/pédagogique, ou vice-versa.

**Partie prenante** Personne, groupe ou organisation intéressé par votre établissement, par exemple les parents, une autorité locale ou l'inspection scolaire.

**Validation** Confirmation par un organisme compétent que les résultats d'apprentissage (connaissances, aptitudes ou compétences) acquis par une personne dans un cadre formel, non formel ou informel ont été évalués par rapport à des critères prédéfinis et sont conformes aux exigences d'une norme de validation. La validation conduit normalement à une certification.